

## SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS PRIVES CREANT DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET TRES SOCIAUX

<b>Action n°12 bis</b>	<b>AIDE A LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PRIVES</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant total de l'opération (en K€)</b>	<b>Année de démarrage</b>	<b>Année de fin</b>
MIEY	50	2010	2016
<b>Rôle du MIEY de BEARN</b>			
Le MIEY s'efforce de favoriser la création de logements locatifs sociaux. La réhabilitation de bâti existant sur le territoire du MIEY peut être une opportunité pour la création de logements locatifs sociaux correspondant à la demande.			
<b>Contexte</b>			
Les objectifs de production de créations de logements locatifs sociaux sur le MIEY affichés dans son PLH doivent être atteints. L'initiative privée doit être encouragée si elle contribue à la création de logements type PLUS ou PLAI. Les 14 communes du MIEY de Béarn se répartissent dans 2 zones B2 et C du zonage Scellier/de Robien. La politique nationale en faveur de l'Habitat se concentre sur les zones tendues du territoire (zones A et B1) aux dépens des autres zones.			
<b>Modalités</b>			
Le MIEY apporte un soutien financier aux porteurs de projets privés créant du locatif social dans du bâti existant à condition d'avoir au préalable signés une convention de type « social » ou « très social » avec l'ANAH.			
Le montant de l'aide est identique à celui accordé pour la création de locatifs sociaux neufs et est forfaitaire quelque soit la typologie du logement produit à savoir :			
Locatif créé conventionné « social » : 3 000 € /logement			
Locatif créé conventionné « très social » : 4 000 € /logement.			
<b><u>Critères à prendre en compte :</u></b>			
Le bâti doit au moins comprendre une division : création d'au moins 2 logements			
Le programme doit comporter une offre de logements variés dans sa typologie : à partir du T2 et plus. La commune support doit être associée à la commission de réservation des familles.			

<b>Objectifs qualitatifs/quantitatifs</b>
Ce soutien à l'initiative privée devrait produire une quinzaine de logements locatifs sociaux supplémentaires et participer de fait à une réduction de la consommation foncière.
<b>Évaluation</b>
Bilan annuel partagé avec les porteurs de projets privés.